

3 J TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8, boulevard Marcel Paul - ZI Pahin Concerto,
31170 TOURNEFEUILLE
425 022 282 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 07 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 07 octobre,
A 8 heures,

Les associés de la Société 3 J TECHNOLOGIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 8, boulevard Marcel Paul - ZI Pahin Concerto 31170 TOURNEFEUILLE, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Jacques DONDELLI, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Lucille DONDELLI est nommée en qualité de secrétaire.

Monsieur Arnaud MARATUECH, en qualité de représentant de la société A.P.I. ARNAUD PHILIPPE INVEST, est nommé en qualité de scrutateur.

Monsieur Arnaud MARATUECH assiste également à la présente réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 510 actions sur les 510 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques DONDELLI, Président de la société, avec effet au 30 septembre 2025, et le remercie pour le travail accompli et les services rendus à la société au cours de son mandat.

L'Assemblée Générale nomme en remplacement en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2025 :

- **Monsieur Arnaud MARATUECH**
Né le 14 janvier 1984 à NARBONNE (11)
De nationalité française
Demeurant 7 rue Varsovie - Bâtiment B - Appt B 330 - 31300 TOULOUSE

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Arnaud MARATUECH qui exerçait jusqu'à cette date les fonctions de Directeur Général n'est pas remplacé dans ce mandat.

Monsieur Arnaud MARATUECH exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux dispositions statutaires.

La fixation de sa rémunération fera l'objet d'une décision ultérieure.

Le Président pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Arnaud MARATUECH, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions de Président et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance
M. Jean-Jacques DONDELLI

« Bon pour démission des fonctions de Président »

Le scrutateur
M. Arnaud MARATUECH
Représentant la société A.P.I.

La secrétaire de séance
Mme Lucille DONDELLI

M. Arnaud MARATUECH
*« Bon pour démission des fonctions de Directeur Général
Bon pour acceptation des fonctions de Président »*